



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 17 MARS 2022

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – M CHAUMONT – Mme LEMELIN – Mme CORTET – M CHEVALLIER – M PRETRE – M DENIS

ABSENTS EXCUSES : Mme TIBERGHIEEN Lydie a donné pouvoir à Mme LEMELIN Arlette

SECRETAIRE : Mme SERRANO Christiane

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DECISIONS PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 22 décembre 2021, à savoir :

2022_001	Demande DETR/DSIL 2022 pour les travaux d'aménagement Eclairage Public en lanternes à LED – Centre bourg
2022_002	Demande DETR/DSIL 2022 pour les travaux d'aménagement de sécurité Avenue du Général Leclerc

2022_D001 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire pour l'exercice de la compétence assainissement collectif entre la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et la Commune de Bonny-sur-Loire à compter du 1^{er} janvier 2022.

2022_D002 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE LA POTERIE AU PROFIT DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE DE LA COMPAGNIE DE GIEN ET DES MILITAIRES DU PELOTON SPECIALISE DE PROTECTION DE LA GENDARMERIE (PSPG) DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 (dix-huit) voix POUR, 0 (zéro) voix CONTRE, 1 (une) ASTENTION,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du site de la Poterie au profit des militaires de la Gendarmerie de la compagnie de Gien et des militaires du peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie (PSPG) de Belleville-sur-Loire.

2022_D003 CONVENTION D'USAGE 2022-2056 – SITE NATUREL PRESERVE « LES ILES DE BONNY » AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- DONNE son accord pour que le Maire signe la convention d'usage avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire pour une durée de 33 années entières et consécutives en 2022 et en attendant la signature de l'acte notarié.

2022_D004 ACCORD DE PRINCIPE POUR DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE / VIDEOPROTECTION – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur JOJON Jean-Claude, Adjoint au Maire et rapporteur,
- SE DECLARE favorable au principe de demande de subvention pour l'installation d'une caméra et le remplacement du C.S.U. et prendra sa décision de réalisation des projets envisagés en fonction des subventions obtenues. L'entreprise PHILEAS, domiciliée à Saint-Jean-de-Braye (45800), a établi des devis s'élevant à la somme de 10 108,99 € HT.

2022_D005 ACCORD DE PRINCIPE POUR DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE / SECURISATION DES SITES SENSIBLES – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur JOJON Jean-Claude, Adjoint au Maire et rapporteur,
- SE DECLARE favorable au principe de demande de subvention pour des actions de sécurisation de l'église St Aignan et prendra sa décision de réalisation des projets envisagés en fonction des subventions obtenues. L'entreprise PHILEAS, domiciliée à Saint-Jean-de-Braye (45800), a établi des devis s'élevant à la somme de 8 603,78 € TTC.

INFORMATION ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX EN 2021

Ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, informe le Conseil Municipal des indemnités perçues par les élus locaux en 2021.

2022_D006 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition de 2022 des taxes directes comme suit :

- Taxe foncière (bâti) **34.91 %**
- Taxe foncière (non bâti) **43.52 %**

2022_D007 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, fixe le montant des subventions accordées aux associations locales pour l'année 2022.

2022_D008 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 089 549.00 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 95 287.00 € et en section d'investissement à la somme de 802 044.00 €.

Les principaux travaux concernent la restauration extérieure de l'Eglise, des travaux d'Eclairage Public, des travaux conservatoires pour la poterie, des travaux d'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc, des travaux de défenses incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la Commune.

2022_D009 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 du Budget annexe Lotissement « Les Varichards » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 27 359.00 € et en section d'investissement à la somme de 7 359.00 €.

2022_D010 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 (dix-huit) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE, 0 (zéro) ABSTENTION, vote le budget primitif 2022 du Budget annexe Lotissement « Le Pilori » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 337 530.00 € et en section d'investissement à la somme de 407 530.00 €.

2022_D011 CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 48.60 €,
- DECIDE d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la Commune de Bonny-sur-Loire,
- INDIQUE que l'inscription des crédits budgétaires a été faite au Budget Primitif 2022,
- PRECISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recettes au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être,
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2022_D012 SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE – DON FINANCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- AUTORISE le Maire à apporter un don financier de 500 € sur le site de la FACECO au peuple Ukrainien,
- CHARGE le Maire d'ordonnancer ladite somme sur le budget communal 2022,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6713.

2022_D013 AVENANT N° 8 HONORAIRES ARCHITECTE LEYNET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces du présent avenant et tous les documents s'y rapportant,
- DECLARE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022, section d'investissement, article 2313.

2022_D014 TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades au 1^{er} juillet 2022,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2022,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

2022_D015 BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le bilan financier 2021 de l'accueil de loisirs sans hébergement.

2022_D016 TARIFS ALSH ETE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE les tarifs de participation des familles 2022.

2022_D017 APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,
- ANNULE, s'il en existe un, le précédent règlement intérieur.

2022_D018 REFORME DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, le responsable de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent (suppression de la base bibliographique informatisée, suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document, suppression des fiches),
- DONNE son accord pour que ces documents soient donnés à la Société Ammareal pour la revente avec un reversement à la bibliothèque municipale de 10 % du prix net HT par article vendu et 5% du prix net HT à l'organisation « Fonds Decitre, action pour la lecture, l'écriture et la culture »,
- INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire, mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination, et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ demande aux élus de ne pas oublier le défilé du samedi 19 mars 2022.

▶ informe les élus qu'une famille ukrainienne de 10 personnes est arrivée depuis 15 jours maintenant à la Grand Cour. 4 enfants (3 en maternelle, 1 en CM 1) sont inscrits à l'école de Bonny-sur-Loire, 1 jeune de 16 ans continue ses études en visio puis sera pris au lycée de Gien. Michel indique que des aides vont être mises en place.

▶ indique avoir reçu des propositions d'achat de 2 locataires Résidence de la Cheuille pour 60 000 € l'un et 30 000 € l'autre.

▶ demande les disponibilités des élus pour tenir les bureaux de vote des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ▶ évoque les WC publics près de l'Eglise. Y-aurait-il un terrain à côté de la tour donnée par Madame Fontaine pour les installer ? Il lui est répondu négativement.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ demande si une signalétique est prévue pour indiquer la bibliothèque municipale. Il lui est répondu favorablement. Problème de la rue de Bicêtre interdite dans les 2 sens. Il va falloir trouver une solution. Peut-être une barrière amovible comme à Châtillon-sur-Loire.

⇒ **Madame LE GALLOU Annick** ▶ évoque l'agence du Crédit Agricole qui est très sale. Les Services Techniques sont déjà intervenus une fois. La crainte est que le local ferme si la Commune fait un courrier. La solution serait de mettre un agent de service à nettoyer le local.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ évoque les odeurs au restaurant scolaire. Jean-Michel répond s'occuper du problème. Pour l'instant, on essaye par des produits désinfectants. Si cela ne fonctionne pas, la domage-ouvrages sera sollicitée.

⇒ **Monsieur PRETRE Théophile** ▶ évoque le fait que la protection civile ne prend pas de vêtements pour l'Ukraine. Il serait peut-être opportun de mettre sur le site de la commune que des vêtements peuvent être donnés pour la famille présente à Bonny-sur-Loire.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ donne des informations sur les travaux du Château d'eau de la Gare. La commande est passée mais les travaux ne commenceront qu'au 2^{ème} trimestre 2023. Ils n'ont pas les matériaux.

▶ informe que les peupliers du CCAS seront coupés par l'entreprise BEAUVOIS moyennant la somme de 3 000 €. A voir s'il y aura une nouvelle plantation par la suite.

▶ évoque les travaux sur la Cheuille qui trainent en longueur. Il y a des problèmes avec l'entreprise.

La séance est levée à 22 h 00.



Le Maire,

Michel CHAILLOU